

Département
de la
SEINE-MARITIME

Arrondissement du Havre

VILLE DE SAINTE-ADRESSE
Extrait du Registre des Arrêtés du Maire

Affaires Générales

Objet : Délégation de signature au Directeur Général des Services de la Mairie

Le Maire de la Ville de Sainte-Adresse,

Vu les articles L 2122-19, R 2122-8 et R 2122-10 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le décret n°62-921 du 3 août 1962,

Vu l'article n°48 de la loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice du XXIème siècle, et le décret du 6 mai 2017, relatifs au transfert aux officiers de l'Etat Civil de l'enregistrement des déclarations, des modifications ou des dissolutions des Pactes Civils de Solidarité (PACS)

Vu l'article 56 I de la Loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice du XXIème siècle, codifié à l'article 60 du Code Civil, relatif aux changements de prénom,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 21 mars 2026 relative à l'élection du Maire et des Adjoints,

Vu l'arrêté municipal du 22 août 2003 aux termes duquel Monsieur Gilles CANAYER a été nommé Directeur Général des Services de la commune de Sainte-Adresse, à compter du 1^{er} octobre 2003,

ARRETE

Article 1 : Il est donné délégation de signature à Monsieur Gilles CANAYER, Directeur Général des Services de la Ville de Sainte-Adresse, pour signer au nom du Maire, sous sa surveillance et sa responsabilité, et en l'absence ou en cas d'empêchement de ses adjoints, les pièces mentionnées à l'article R 2122-8 du code susvisé :

- la délivrance des expéditions du registre des délibérations et des arrêtés municipaux
- la certification matérielle et conforme des pièces et documents présentés à cet effet,

- la légalisation de signature dans les conditions prévues à l'article L 2122-30 du CGCT
- la certification de la conformité et de l'exactitude des pièces justificatives produites à l'appui des mandats de paiement
- la signature des titres et bordereaux de recettes

Article 2 : En application de l'article R 2122-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Gilles CANAYER est délégué, sous la surveillance et la responsabilité du Maire, pour exercer ses fonctions en tant qu'officier de l'état civil pour la réception des déclarations, la rédaction, la transcription et la mention en marge des actes de l'état civil. Il peut également valablement délivrer toutes copies et extraits, quelle que soit la nature des actes.

En outre, Monsieur Gilles CANAYER est délégué pour l'enregistrement de la déclaration, de la modification et de la dissolution du Pacte Civil de Solidarité, ainsi que la pour la mise à jour des actes d'état civil concernés, et ce à compter du 1^{er} novembre 2017.

Enfin, Monsieur Gilles CANAYER est délégué pour instruire les demandes de modification, suppression ou adjonction de prénom(s), en apprécier l'intérêt légitime pour la personne concernée, et prendre une décision en conséquence. En cas d'acceptation, Monsieur Gilles CANAYER est délégué pour la mise à jour des actes d'Etat Civil correspondants, et la saisine du Procureur de la République en cas de contrariété à l'intérêt légitime de la personne concernée.

Article 3 : Ces délégations prennent effet à compter de la transmission du présent arrêté au représentant de l'Etat au titre du contrôle de légalité, de sa notification à l'intéressé et de l'affichage en mairie.

Article 4 : Une expédition du présent arrêté sera en outre :

- annexée au registre des Affaires Générales
- transmise à Monsieur le Trésorier Municipal
- transmise à Monsieur le Procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance du Havre

Fait à Sainte-Adresse, le vingt trois mars deux mille vingt six..

L'intéressé,


Gilles CANAYER



Le Maire,

Pierre-Jean BAUDOUARD



Coquin Valérie

De: ne-pas-repondre@seinemaritime.fr
Envoyé: mardi 24 mars 2026 11:24
À: Coquin Valérie
Objet: Alerte iXBusWeb - Accusé de réception reçu

Bonjour Valérie COQUIN,

Numéro d'acte : 2026-001
Date de l'acte : 23/03/2026
Objet : Délégation de signature au Directeur Général des Services de la mairie
Numéro AR : 076-217605526-20260323-2026-001-AI
Etat de l'acte : Accusé de réception reçu
Expéditeur : Commune de SAINTE-ADRESSE
Date et Heure d'envoi : 24/03/2026 11:23:39

Cordialement,
L'équipe d'iXBusWeb.

****Ce message et toutes les pièces jointes sont transmis à l'attention exclusive de ses destinataires, peuvent être confidentiels, et contenir des données à caractère personnel ou sensibles. Si vous recevez ce message par erreur et/ou si vous n'êtes pas le destinataire désigné de ce message, sa lecture, sa copie, sa diffusion, sa publication ou son utilisation sont strictement interdites. Merci dans ce cas de le détruire ainsi que les pièces jointes s'y rattachant sans en garder copie et d'avertir immédiatement l'expéditeur. Tout message électronique est susceptible d'altération et le Département de la Seine-Maritime décline toute responsabilité au titre de ce message s'il a été altéré, déformé, falsifié. Afin de contribuer au respect de l'environnement, merci de n'imprimer ce message que si nécessaire.